

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50
Six mois. 26.00
Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.
En France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

28 Décembre	
3 0/0	72 10
4 1/2	102 25
Emprunts (5 0/0)	107 95
29 Décembre	
3 0/0	72 25
4 1/2	102 00
Emprunts (5 0/0)	108 10

Service particulier du Journal de Roubaix	
Actions	
Banque de France	3125 00
Société g. dé. dé. dé.	462 00
Crédit foncier de	
France	631 00
Chemin autrichien	543 00
Lyon	1037 00
Est	625 00
Ouest	695 00
Nord	1305 00
Midi	802 00
Suez	750 00
0/0 Péruvien	00 00
Autres	
Banque ottomane (ancienne)	000 00
Banque ottomane (nouvelle)	350 00
Banque mexicaine	25 50
Mobilier	158 00
Suez	9 02

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 29 décembre.
Change sur Londres, 4.82 1/2; change sur Paris, 5.18 3/4.
Valeur de l'or 102 5/8.
Café good fair, (la livre) 17 3/4
Café good Cargoes, (la livre) 18. 1/4.
Marché calme.

Roubaix, le 29 DÉCEMBRE

Une enquête

Le parti républicain radical a toujours nourri une haine violente contre le clergé, la magistrature et l'armée, et chacun de ces trois éléments sociaux a été tour à tour l'objet de ses attaques et de ses calomnies. En ce moment l'armée est particulièrement visée par lui. Ses organes les plus avancés ont fait une campagne très ardente pour essayer de faire pénétrer dans les rangs de nos soldats l'esprit d'indiscipline et de révolte. On sait que cette campagne a abouti à un résultat entièrement nul, s'il s'est trouvé quelques rares exceptions de personnalité peu intéressantes, on peut dire qu'elles ont fait d'autant mieux ressortir l'excellente tenue de ce grand corps national.

C'est pour couvrir leur désappointement que certains écrivains de la presse radicale ont osé demander une enquête sur les prétendus préparatifs de coup d'État militaire dont le gouvernement se serait rendu coupable.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

quelques jours, quelques heures même, avant la formation du cabinet du 13 décembre.

Il faut vraiment que certaines gens ne puissent laisser échapper une occasion de dire quelque sottise. Une enquête!

Et pourquoi faire? ordinairement on demande et on ordonne une enquête pour mettre en lumière des faits mal connus, pour les dégager de circonstances qui peuvent en dénaturer le caractère. Ici est-ce qu'il s'agit de quelque mystère à éclaircir, de quelque gros secret à dévoiler, d'une conspiration à révéler et à punir? Rien de plus simple, rien de plus naturel que ce qui s'est passé.

Il était, depuis quelques temps, question d'une éventualité de dissolution nouvelle; on se rappelle que pendant un moment, la chose ne fut pas considérée comme impossible; nous en avons pour preuve éclatante les frayeurs des républicains. Or, que disaient tous les jours les journaux radicaux, ceux qui se vantaient d'être les organes les plus sincères des masses populaires? Ils répétaient que si une seconde dissolution était votée par le Sénat et décriée par le pouvoir exécutif, la Chambre des Députés devrait résister, considérer comme nul vote et décret et s'appuyer sur les masses profondes du suffrage universel; c'est-à-dire que la Chambre des Députés devait provoquer une insurrection armée. Les esprits, on s'en souvient, s'exaltaient, et nous savons que des inquiétudes très-sérieuses commençaient à gagner une partie de la population.

Le gouvernement aurait manqué au premier de ses devoirs si, devant de telles dispositions, il n'avait pris les précautions imposées par la plus vulgaire prudence. Il a donc fait donner par le ministère de la guerre les instructions usitées en pareil cas à tous les chefs de corps. Il ne songeait point à faire un coup d'État, il prenait simplement les mesures nécessaires pour qu'il ne put se faire un coup d'État par en bas, c'est-à-dire une émeute d'où pouvait sortir une nouvelle révolution. Il n'est pas besoin d'enquête, la chose est connue de tout le monde; le gouvernement n'a pas à désavouer une mesure adoptée dans un intérêt d'ordre public; il eût été coupable en agissant autrement, et nous comptons bien que, le cas échéant, les hommes qui ont l'honneur d'être placés à la tête de l'administration de la guerre sauront suivre l'exemple de leurs devanciers.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du 28 décembre 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 45, par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée.

Le Conseil procède à la nomination des trois membres de la commission de surveillance de la culture des tabacs. L'ancienne commission est renouvelée.

Une discussion s'ouvre sur le rapport des services maritimes de Dunkerque et Gravelines. M. Trystram propose des modifications au vote proposé par le rapporteur M. Lemaire, pour l'achèvement des travaux. Après une longue

discussion à ce sujet, le Conseil n'étant pas suffisamment éclairé sur cette importante question, décide le renvoi au bureau pour y être examinée de nouveau, des conclusions du rapport de M. Lemaire et des modifications proposées par M. Trystram.

Le Conseil vote, ensuite les rapports suivants:

Sections électorales. (M. P. Legrand, rapporteur). — Le rapport énumère les demandes faites par un certain nombre de localités pour obtenir l'établissement de nouvelles sections électorales. Ces importantes questions ayant besoin d'être profondément étudiées, le rapporteur propose l'ajournement.

M. Maillot demande que le conseil statue sans retard sur les demandes des hameaux de Sous-le-Bois et Douries, suburbains de Manbeuge. Ces localités qui ont un grand nombre d'habitants et sont très-éloignées de Manbeuge demandent avec instance un conseiller municipal qui les représente spécialement.

M. P. Legrand répond qu'on ne peut accorder cette demande alors que celles analogues des autres localités sont ajournées.

Une longue discussion s'engage dans laquelle M. le secrétaire général Danican dit qu'il est du devoir de l'administration de soumettre à un sérieux examen une question aussi importante; cet examen n'a pu être fait encore; il conclut donc en faveur de l'ajournement qui est adopté.

M. le président donne lecture de la réponse du ministre sur la question des jurys d'expropriation. Le ministre dit que les membres du jury ne peuvent pas être pris en dehors de la liste du jury criminel.

On procède à l'examen des rapports suivants:

Etablissement thermal de St-Amand, rapporteur M. Legrand de Leucelles. Adopté.

Encouragement et propagation de la vaccine, rapporteur M. Massiet du Biest 5,000 fr. Crédit voté.

Maisons d'école. — Demande de secours, même rapporteur. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Mobilier de la sous-préfecture de Dunkerque. Crédit voté.

M. Trystram dit qu'il serait bien aisé d'avoir des éclaircissements sur ce que devient les crédits votés à ce sujet. Il désirerait savoir si le personnel n'abuse pas du mobilier.

M. Testelin trouve qu'on devrait renvoyer l'ancienne contume de nommer, en cas de demande de crédit de ce genre une commission de deux membres chargés de se rendre compte de l'urgence.

M. Bergerot dit qu'il a eu l'occasion de constater lui-même l'état de délabrement du mobilier de la sous-préfecture de Dunkerque; il donne quelques détails à ce sujet.

Le crédit est voté et la proposition de M. Testelin adoptée.

Enseignement secondaire; bourses (rapporteur M. Bertheux) Conclusions adoptées.

Budget de 1878; instruction publique (rapporteur M. Giroud). Crédit voté et conclusions adoptées. — Situation générale. (rapporteur M. Caulliez). — Conclusions adoptées.

Sourds-muets de Ronchin, bourses. — (Même rapporteur). Crédit voté.

Station agronomique de Lille. — (Rapporteur M. Soins). Crédit voté.

Routes départementales. (Rapporteur

M. Duponchel). Conclusions adoptées.

Le Conseil décide qu'il se réunira de nouveau le soir à 8 heures.

La séance est levée à 6 heures.

Séance de nuit.

La séance est ouverte à 8 h. 25.

On continue la lecture et l'examen des différents rapports:

Voie du conseil d'arrondissement de Valenciennes (rapporteur M. Desmytère). Adopté.

Canal de Bourbourg (rapporteur M. de Mendonça). Ajourné.

Voie du conseil d'arrondissement de Dunkerque (rapporteur M. de Bauderville). Adopté.

Voie relatif au service télégraphique (même rapporteur). Conclusions adoptées.

Voie relatif au dessèchement de la Scarpe (même rapporteur). Adopté.

Rachat de la Scarpe (même rapporteur). Conclusions adoptées.

Navigations intérieures (rapporteur M. Soins). Conclusions adoptées.

Canal de Bourbourg (même rapporteur). Conclusions adoptées.

Canal de la Haute-Dûle. Rectification.

Le rapport annonce que le projet de dérivation du canal entre le Grand-Trouant et le pont de La Madeleine est examiné dans une conférence actuellement en cours et composée de MM. les ingénieurs des services intéressés et des représentants du génie militaire. Acte est donné de la lecture du rapport.

Budget rectificatif de 1877 (rapporteur M. Dathilleul). Conclusions adoptées.

Grosses réparations aux bâtiments des tribunaux (rapporteur M. Mention). Crédit voté.

Casse; Chambre de sûreté (rapporteur M. Marie Soufflet). Conclusions adoptées.

Hautmont; oetroi (même rapporteur). Conclusions adoptées.

On procède à la nomination d'un membre de la commission des débits de tabac, en remplacement de M. Duquesne.

M. Chombart est élu par 24 voix sur 36 votants.

M. Lemaire donne lecture des conclusions du bureau qui s'est entendu avec M. Trystram, au sujet de la question des ports de Dunkerque et Gravelines. Entre autres conclusions le rapport émet un vœu tendant à obtenir du gouvernement, si possible les 12 millions nécessaires à l'accomplissement de tous les travaux du port de Dunkerque, du moins les 5,400,000 francs nécessaires à l'achèvement du bassin de l'Oaest.

Canal de Dunkerque à Furnes (rapporteur M. Lemaire). — Conclusions adoptées.

Service général des chemins de fer, (rapporteur M. Mailliet). — Conclusions adoptées.

Chemin de fer de Lille à Valenciennes. (rapporteur M. Mailliet).

Le rapport concluant au remboursement des cautionnements versés par cette compagnie, pour les travaux à exécuter, M. de Marsilly demande s'il ne serait pas prudent que le Conseil ne restituât ces cautionnements qu'après l'achèvement des travaux en cours d'exécution.

M. Pierre Legrand appuie la proposition de M. de Marsilly.

Une discussion s'engage et, après quelques explications fournies par M. le rapporteur et par M. Plisson, prési-

dent, le rapport de M. Mailliet est adopté.

Chemins de fer; lignes d'Hondschoote et de Stenvorde (rapporteur M. Trystram). Conclusions adoptées.

Établissement de deux ouvertures à la porte Saint-André à Lille rapporteur M. Morisson. Le rapport conclut à l'exécution immédiate des travaux.

M. J. Brame propose d'adopter ces conclusions en témoignant le regret que ce projet, qui avait déjà été adopté il y a un an, n'ait pas été réalisé. Les conclusions du rapport et la proposition de M. Jules Brame sont adoptées.

Chemins vicinaux; réseau subventionné (rapporteur M. Des Rotours). Conclusions adoptées.

M. Vanderstraeten présente plusieurs rapports concluant à l'ajournement qui est adopté pour chacun d'eux.

La lecture des rapports étant épuisée et personne ne demandant la parole, M. le président déclare que la session de 1877 est close.

La séance est levée à 11 heures 30.

Pendant le cours de la séance, un grand nombre de conseillers avaient quitté la salle.

Au moment où la clôture a été prononcée nous avons eu la curiosité de compter les membres présents: Ils n'étaient plus que 21, — sur 61!

LETRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 28 décembre 1877.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au ministère de la justice. Les nominations annoncées hier comme formelles ont presque causé cette réunion. Il paraît que le comité des dix-huit n'a pas été satisfait et qu'à la dernière minute, M. de Marcère a éprouvé le besoin d'entretenir encore une fois ses collègues du mauvais effet que ferait sur la majorité de la Chambre (lirez comité des 18) le remplacement de M. de Royer à la cour des comptes par M. Petitjean, qui n'est pas un républicain de bonne heure.

Nous croyons savoir que M. de Marcère a perdu son temps et ses peines et que M. Petitjean sera maintenu quand même au fauteuil du président. Mais il n'était pas question de M. Petitjean seulement. Nos radicaux voient d'un mauvais œil le maintien de M. Rouland au gouvernement de la Banque de France. M. Say, qui a déjà mis et qui va mettre encore une fois la main sur le Crédit foncier par M. Renard, son parent, serait désireux d'avoir la même omnipotence à la Banque de France. Mais les membres du conseil d'administration de la Banque n'ont, paraît-il, pas le même désir et les invites indirectes qui jusqu'à présent leur ont été faites ont rencontré la même résistance que naguère rencontra la nomination de M. Picard. M. Léon Say a donc été forcé de jeter son dévolu sur une situation moins importante que celle du gouvernement de la Banque.

Il a songé que M. de Pieuc, sous-gouverneur, ayant subi un échec lors de la réunion du commerce de Paris à propos de la crise, serait plus facilement acceptable. On a donc pensé au ministère de la justice et on a discuté en conseil ce matin, le marchandé étant absent, la possibilité de faire nommer M. Calmon ou M. Christophle à la place de M. le marquis de Pieuc.

Ce renvoi de M. de Pieuc serait con-

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: » 30 c.
Faits divers: » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAR, LAPITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

l'histoire de Canada, sa découverte, sa conquête. Son esprit grandissait, son raisonnement se formait d'une façon que Jeff jugeait presque inquiétante.

JEAN CANADA

XVII
LA FILLE DE L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

Quand elle se trouvait seule elle lisait l'histoire de Canada, sa découverte, sa conquête. Son esprit grandissait, son raisonnement se formait d'une façon que Jeff jugeait presque inquiétante. D'abord il désigna de répondre à sa fille, essayant de la renvoyer à la couture ou aux broderies; puis il se dit que mieux valait l'instruire que la laisser apprendre grâce à la complaisance d'autrui, ce qu'elle souhaitait savoir.

Du reste une nouvelle espérance ne tarda pas à se faire jour dans son esprit. Jeff savait qu'en dépit de la tendresse de sa fille leurs cours ne pouvaient s'entendre d'une façon absolue; la pleuse enfant dont les traditions françaises et catholiques l'avaient irrité plus d'une fois se rebellaient en écoutant les opinions de l'agent de police: Celui-ci songea à s'emparer de l'esprit de sa fille par la voie des concessions, il espérait l'amener à partager ses pensées. La trouvant intelligente, il entreprit de la conquérir.

Il n'attendait à des révoltes de son esprit à de fougueuses protestations, au

lieu de cela, Nadie resta calme et se montra curieuse.

Répandant peu, elle interrogeait beaucoup. Souvent un silence prudent, un mot à propos, persuadèrent à Jeff qu'il gagnait du terrain, et que la semence mauvaise porterait ses fruits. La jeune fille préférait, il est vrai, s'occuper de politique que de traiter des questions religieuses. Le policier avait plus aisément raison de ses tendances patriotiques que des scrupules de sa conscience; mais comprenant qu'il devait circonvenir sans l'effaroucher cette enfant timide et timorée, il poussait avec une double joie la nouvelle tâche qu'elle lui imposait. Nous l'avons dit, Jeff adorait Nadie. Dans cette aimable, le côté lumineux était l'enfant. Mais cette tendresse, Jeff n'avait jamais pu la manifester d'une façon absolue.

D'abord, la mère, la douce Acadienne se plaça entre Nadie et le père vendu aux Anglais; et ensuite l'enfant mit Dieu entre elle et son père. De l'heure où Jeff put espérer que Nadie renoncerait à son jeune enthousiasme pour embrasser des idées pratiques et anglicanes, il conçut l'espoir que son enfant lui appartierait exclusivement. Il crut que Nadie lui rendrait enfin la tendresse qu'il ressentait pour elle. Aussi, après avoir l'abord usé d'une certaine prudence afin de ne point l'effaroucher par des confidences prématurées, un vin il lui parla de la situation du pays, à lui raconter quels complots se

fomentaient dans l'ombre. Nadie paraissait prendre un intérêt puissant à ces récits qu'elle affirmait être mille fois plus intéressants que tous les livres. Le succès de Jeff auprès d'elle paraissait complet. Jamais sa fille ne lui demanda comment il se faisait qu'il connût tant de choses. La formule habituelle employée par l'agent était: — « On a dit à mon bureau » — et cette formule habituelle semblait complètement satisfaisante à sa fille.

Il ne lui cachait plus ni les noms des personnages ni les projets de l'autorité. Nadie connaissait les moyens de répression dont devait se servir la justice avant de savoir quel délit il s'agissait de punir. Jeff consulta Nadie sur certains points. Elle montra une sagacité rare dans des questions qui, jusqu'à ce jour, lui étaient restées étrangères. Un soir qu'il lui détaillait les changements qu'un avancement prochain apporterait dans sa vie, il prit les mains de Nadie, et l'attira vers lui pour l'embrasser au front. La jeune fille se recula avec une sorte d'effroi, mais elle ne laissa pas à Jeff le temps de deviner la cause de ce mouvement de répugnance; et reçut une caresse sous laquelle elle pâlit.

Cependant Jeff devint soigneux. Les joies qu'il trouvait à son foyer, quand Nadie prêtait l'oreille à ses discussions et à ses controverses ne suffisaient point à le consoler d'échecs successifs. Un grand nombre de Canadiens accusés de comploter contre l'Angleterre, étaient parvenus à se soustraire à temps à la

main de la justice.

Les chefs que l'on croyait tenir échappés comme par miracle. Si la justice faisait une descente dans une maison où l'on pouvait trouver des papiers, des listes, des plans de conjuration, on ne découvrirait en bouleversant le mobilier que des étincelles de jeunesse, essais de romans ou poésies matinales de la vie. Les plans les mieux conçus avortaient.

Jeff qui remportait un nombre illimité de victoires quand il s'agissait de mettre la main sur des assassins ou des voleurs, échouait régulièrement et misérablement dès qu'il espérait réunir les fils d'un complot et prendre les conspirateurs dans sa masse. Ses confidences à Nadie se mélangèrent donc de plaintes, de récriminations. Il voyait fuir devant lui la fortune rêvée, et s'il n'en désespérait pas, c'est que la dernière carte qu'il gardait en main était un atout. Peu lui importait au fond d'échouer quand il s'agissait de gens sans consistance et sans influence, une proie le dédommagerait de tout le menu gibier manqué. Depuis longtemps mis au courant des agissements de Georges Malo, et certain de trouver dans ses papiers la preuve suprême de la culpabilité de Jean Canada, il avait résolu de tenter un coup hardi, et de s'emparer du jeune homme. Cependant malgré sa confiance en Nadie, il ne lui parla point de ce projet. Une visite nocturne de Tob Rib et de Dick Luxon éveilla l'inquiétude de la jeune fille, celle-ci monta comme

d'ordinaire dans sa chambre, à l'heure où les amis de son père s'assirent devant une table couverte de bouteilles, mais elle redescendit pieds nus, et l'oreille collée contre la serrure elle demeura immobile jusqu'au moment où les agents se séparèrent de leur chef. Alors seulement elle remonta chez elle et se jetant sur son lit elle pleura. Le lendemain elle paraissait si défaite que Jeff alarmé déclara qu'il ne quitterait pas sa fille. Une fièvre ardente s'était emparée de Nadie; le docteur Jacob Perkins appelé en grande hâte ordonna le repos et des potions, et Jeff qui se trouvait le droit de goûter un peu de calme afin de se préparer aux événements s'installa au chevet de sa fille et déclara qu'il ne la quitterait pas. Nadie pria, le supplia de s'éloigner rien ne put chasser Jeff du lit de la malade. Nadie brisée de corps et d'esprit dut endurer le supplice de voir près d'elle celui dont les projets lui faisaient horreur. Vers huit heures du soir seulement, Jeff, croyant sa fille profondément assoupie, se leva sans bruit, descendit l'escalier, puis ayant donné un ordre à une vieille voisine, il quitta la maison de l'impassé.

Au moment où il en franchissait le seuil, Nadie se penchant à la fenêtre le suivit quelque temps du regard, puis s'habillant à la hâte, elle alla gagner la salle, qu'elle entendit le pas traînant de la voisine chargée de monter à son premier appel. Nadie ne pouvait plus songer à descendre. La vieille

emme se fut opposée à sa sortie, elle lui aurait demandé des explications; Nadie n'en pouvait et n'en voulait pas donner. Surexcitée par la fièvre, pressée par l'heure, et n'ayant pas le choix des moyens, elle noua à la barre de sa fenêtre, un de ses draps de lit, monta sur l'appui de la croisée, sauta le drap à deux mains, descendit et se trouva dans l'étroit espace planté d'arbustes.

Se glissant alors sous l'ombre des buissons elle quitta la rue, et se mit à courir dans la direction de la demeure de Georges Malo. Le nom du jeune canadien était revenu avec de fois dans les conversations de Nadie avec son père pour que la jeune fille n'eût besoin de demander de renseignement à personne. Elle trouva la rue, la maison, et vint frapper à la porte du jeune Breton, au moment où celui-ci berçait dans ses bras l'enfant du marquis de Coëtquen s'abandonnant comme en rêve au charme du souvenir.

Elle avertit le jeune homme du danger qu'il courait, elle pria, elle pleura; elle apprit que Georges Malo l'eût demandée pour femme si les circonstances ne lui rendaient presque impossible de songer à son propre bonheur, mais en même temps elle se heurta à la généreuse obstination du jeune homme qui se contentait de lui répondre: —

— Si vous ne pouvez sauver tous mes amis compromis avec moi, je dois partager le sort des miens.

(A suivre.)